

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 11.12.2013 - N° : 14 / 2013

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Catherine Berset
La Boursière	Brigitte Eltschinger
Lieu	Bâtiment communal
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:50

Scrutateurs: M. Pasqual Auer
M. Alain Sturzenegger

Présences: 65 citoyennes et citoyens

Excusés: Mme Anaïs Baumbach
M. Lorenzo Berset
Mme Méline Dumont
M. Nicolas Egger
Mme Yasmine Giller
M. Daniel Guillet
M. Louis Liogier de Sereys
Mme Sandrine Mettraux
M. Samuel Oberson
Mme Sabine Oppliger
M. Claude-Eric Reghif
M. Rachid Reghif
M. Loïc Savioz
M. Laurent Yerly
Mme Anaïs Yerly

Invités: M. Frédéric Monney, ingénieur-conseil, bureau RWB

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2013, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique.

Aucun/e citoyen/ne n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Monsieur Pasqual Auer et Monsieur Alain Sturzenegger sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 65 et la majorité absolue est de 33 voix.

Ensuite, elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous :

14.1. Ordre du jour

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2013
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Planification financière

4. Budget 2014 (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

4.2 Rapport de la commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

4.4 Assainissement des captages et de la station de pompage d'eau potable de Maison Rouge

4.4.1 Rapport de la commission financière

4.4.2 Vote du crédit y relatif

4.5 Adduction d'eau potable au quartier En Salley à Onnens

4.5.1 Rapport de la commission financière

4.5.2 Vote du crédit y relatif

4.6 Remplacement de la conduite d'eau potable au quartier En Meinoud à Lentigny

4.6.1 Rapport de la commission financière

4.6.2 Vote du crédit y relatif

4.7 Piste cyclable Lentigny – Chénens

4.7.1 Rapport de la commission financière

4.7.2 Vote du crédit y relatif

4.8 Route de Lovens à Onnens : réfection y compris les infrastructures souterraines

4.8.1 Rapport de la commission financière

4.8.2 Vote du crédit y relatif

5. **Reprise des infrastructures de la route « En Treyssales » à Lentigny art. 759 RF Lentigny**
6. **Election d'un membre à la commission des naturalisations**
7. **Election de l'organe de révision**
8. **Divers**

L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

14.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente salue Mmes Ambre Baumgarten, Emilie Deschenaux, Luana Fragnière, Lauriane Jauquier et Laura Yerly ainsi que M. Fabio Sabatino , nouveaux citoyens, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements et reçoivent les brochures " institutions politiques suisses ", " l'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse ".

14.3. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2013

Point 2

Mme Diacon indique qu'une erreur sur son prénom s'est glissée dans le liste des excusés. En effet, il s'agit de Rose-Marie Diacon et non pas de Marie-Rose Diacon. Le procès-verbal sera corrigé dans ce sens.

Tenant compte de la précédente remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée communale.

14.4. Plan financier

Point 3 - Planification financière

Mme la Présidente rappelle qu'il s'agit d'une vision sur cinq ans permettant de connaître l'impact financier sur le ménage communal; elle précise que disposer d'un tel outil de gestion est une obligation légale pour les communes. Cependant, il n'est pas contraignant pour le conseil communal, à savoir que le conseil communal n'est pas tenu de réaliser tous les projets qui s'y trouvent. Le plan financier doit être mis à jour régulièrement mais au moins une fois par année; le conseil communal prévoit de le faire à la fin de l'été, période qu'il lui paraît la plus opportune (comptes bouclés, avant l'élaboration du budget). Elle précise également que la commission financière doit préavisier le plan financier et l'Assemblée communale doit en prendre acte.

Le conseil communal a élaboré la planification financière avec son outil de gestion, soit son programme informatique. Parallèlement, la commission financière a élaboré un outil sous forme d'un tableur Excel. Par soucis de simplification, le conseil communal a choisi pour cette année, de présenter la planification financière à l'aide de l'outil élaboré par la commission financière.

La présidente présente le plan financier 2014-2018. Elle précise que le budget 2014 a servi de base à cette planification. Cette dernière tient compte d'une projection des recettes fiscales de 3,3% et d'une projection de l'augmentation des charges liées de 4%. La présidente présente les investissements de 2014 – 2018 qui font partie intégrante de cette planification.

Investissements 2014

Police du feu

Achat véhicules et motopompe	CHF	130'000.00
------------------------------	-----	------------

Routes

Crédit d'étude + réfection route de Lovens	CHF	758'000.00
Piste cyclable Lentigny-Chénens	CHF	192'000.00

Adduction d'eau

En Salley	CHF	140'000.00
En Meinoud	CHF	240'000.00
Route de Lovens	CHF	152'000.00
Maison Rouge	CHF	187'000.00

Evacuation des eaux

Route de Lovens	CHF	364'000.00
-----------------	-----	------------

Investissements 2015

Evacuation des eaux

Nouveau collecteur Grande-Fin (équipement de base)	CHF	88'000.00
Lovens – PGEE – o2 LO EC tronçon 25-18-90 m	CHF	118'000.00

Routes

Chemins piétonniers (plusieurs étapes)	CHF	250'000.00
Route du Chêne à Lovens	CHF	115'000.00

Bâtiments

Aménagement place de jeux, Onnens et Lovens	CHF	40'000.00
Equipement informatique pour les enseignants	CHF	40'000.00

Investissements 2016

Adduction d'eau, évacuation des eaux, routes

Route de Chaffeiru, Lentigny CHF 1'299.235.00

Déchetteries

Aménagement déchetterie CHF 450'000.00

Bâtiments

Co-propriété Onnens, amélioration isolation façade CHF 200'000.00

Investissements 2017

Adduction d'eau, évacuation des eaux, routes

Route des Bumins (2^{ème} étape possible) CHF 1'180'000.00

Bâtiments

Co-propriété Onnens, remplacement de la citerne CHF 150'000.00

Investissements 2018

Routes

Route de la Perreire CHF 500'000.00

En tenant compte des investissements précités, les résultats prévus pour les années prochaines sont négatifs. En effet, pour 2014, le résultat prévu est de -CHF 146'518 (-1,69 %), pour 2015 -CHF 358'672 (-4,10 %), pour 2016 -CHF 440'577 (-4,93 %), pour 2017 -CHF 538'574 (-5,89 %) et pour 2018 -CHF 611'741 (-6,55 %).

La présidente explique que ces prévisions ne sont pas réjouissantes. Si ces résultats devaient s'avérer, une augmentation du taux d'impôts sera inévitable dès l'année 2016. Le conseil communal va, une fois les comptes 2013 bouclé, affiner cette planification et envisager des mesures.

M. Claude Mettraux, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« La commission financière a eu l'occasion de prendre connaissance de la planification financière proposée par le Conseil communal ce soir et de partager ses réflexions et remarques avec ce dernier.

Nous le remercions pour les discussions et les échanges qui ont eu lieu à ce sujet.

La commission financière voudrait tout d'abord, avant de faire son commentaire sur les chiffres de cette prévision, rappeler à l'Assemblée le rôle et le but d'une planification financière communale.

La planification financière représente instrument de gestion à disposition des autorités et de l'administration qui, sur la base de la situation existante, projette l'avenir à moyen terme sur 5 ans compte tenu des prévisions qui peuvent être établies et d'information d'ordre économique, politique et social.

Il appartient ensuite aux autorités et donc au Conseil communal de faire usage de cet instrument pour corriger les écarts et tenter d'extraire le ménage communal, au niveau des comptes et des budgets futurs, de l'évolution négatives annoncées par la prévision. C'est donc un outil de conduite précieux pour les communes.

D'une manière concrète, la planification financière renseigne l'autorité communale ainsi que l'Assemblée communale sur la capacité d'investissement de la commune. En effet une telle prévision permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme des investissements.

Par rapport à la planification financière présentée ce soir par le Conseil communal la commission financière constate que le déficit de la commune s'accroît de manière très importante chaque année pour atteindre des résultats négatifs conséquents déjà en 2016 avec CHF -441'000 et même CHF -612'000 en 2018. Un déficit qui flirte dangereusement déjà en 2016 avec la limite des 5% des revenus avant la hausse du taux d'impôt prescrite par la loi avant de la dépasser dès 2017.

Cette évolution négative est principalement due à une augmentation:

- *des charges cantonales (374'000 CHF entre le budget 2014 et 2018) ;*
- *des coûts des associations intercommunales (CHF 335'000.00 entre le budget 2014 et 2018) ;*
- *et des charges liées aux investissements (amortissements et intérêts) (CHF 343'000.00 entre le budget 2014 et 2018).*

L'évolution envisagée des charges dans la planification financière n'est pas compensé par l'augmentation des revenus qui évoluent deux fois moins vite que les charges.

Ainsi dans la planification financière proposée, la capacité d'investissement à moyen terme de notre commune se trouve fortement restreinte et les déficits prévus sont très importants et conséquents. Ce sont des signes qu'il convient maintenant de prendre en compte pour les projections de dépenses. Nous invitons donc vivement le Conseil communal à prendre les mesures adéquates nécessaires afin de corriger, dans les comptes et les budgets futurs, cette évolution déficitaire annoncée par cette prévision. »

M. Antoine Ruppen demande si les investissements prévus auparavant ont eu des conséquences sur cette planification.

Mme la Présidente répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit ici de prévision et de souhait de la part du conseil communal. La réalisation de ces projets dépendra de la situation financière de la commune. Une hausse d'impôt n'est également pas souhaitée par le conseil communal.

M. Pierre-Benoît Yerly demande, parmi les investissements les plus coûteux qui ont été réalisés, lesquels ont eu une incidence sur cette planification.

Mme la Présidente répond qu'il s'agit des investissements pour les aménagements routiers et les routes ainsi que la nouvelle école. Des réserves sont encore disponibles sur les routes et les bâtiments.

M. Hermann Zamofing demande quelles sont les provisions réalisées pour chacun de ces dicastères.

Mme Brigitte Eltschinger précise que ces chiffres sont disponibles sur le site internet de la commune, dans le bilan 2012.

L'Assemblée communale prend acte de la planification financière.

14.5. Budget annuel

Point 4 - Budget 2014

4.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Mme la Présidente explique que le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts. Les postes budgétaires dont les montants ne sont pas épuisés ne peuvent pas être utilisés pour un autre objet.

Le détail du budget a été mis à disposition des citoyens de la commune auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune.

Mme la Présidente informe que le budget 2014 est déficitaire de CHF 146'518.00. En comparaison du budget 2013, les charges supplémentaires sont principalement liées au secteur de l'aide sociale (service social de Sarine-Ouest, participation LaSoc Sarine) et à la participation au cercle scolaire. La commune peut cependant compter sur une augmentation des recettes liées à la péréquation financière.

Elle explique que le budget de fonctionnement comprend plusieurs postes qu'on pourrait appeler « petits investissements ». Ces objets pourraient faire partie du budget d'investissement et c'est pour des raisons de simplification administrative qu'en accord avec la commission financière, le conseil communal les a inclus dans le budget de fonctionnement. Il s'agit des objets suivants :

Salle polyvalente

Réfection du sol de la Salle Mora	CHF 13'200.00
Beamer Salle Mora	CHF 10'000.00

Ecole Caméléon

Panneau d'affichage et bibliothèque scolaire	CHF 10'000.00
--	---------------

Ecole 1901

Escalier et carrelage de l'entrée	CHF 31'000.00
-----------------------------------	---------------

Bâtiment de Lovens

Citerne	CHF 20'000.00
---------	---------------

Routes

Route des Moilles	CHF 40'000.00
Aménagement « Chemin Creux »	CHF 15'000.00

Total des « petits investissements »	CHF 139'200.00
---	-----------------------

Si ce mauvais résultat est confirmé lors du bouclage des comptes, le conseil communal pourrait prendre CHF 55'000.00 sur les réserves routes et CHF 80'000.00 sur

les réserves bâtiments de manière à ne pas boucler les comptes avec un déficit élevé. Ces questions seront discutées et revues lors du boucllement.

4.2 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Le budget de fonctionnement 2014 est déficitaire pour un montant de CHF 146'518.00. Les comptes 2012 affichent un excédent de recettes de CHF 262'949.00 avant une attribution aux réserves. Nous constatons donc une différence négative de CHF 409'000.00 entre les comptes 2012 et le budget 2014. Cette différence est due à la forte augmentation des charges, qui n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des revenus.

L'augmentation des charges pour un montant de CHF 881'000.- est principalement due :

- *Aux diverses associations intercommunales pour CHF 209'000.00.*
- *Aux amortissements pour CHF 136'000.00.*
- *A la participation de la commune aux charges cantonales pour CHF 122'000.00.*
- *A l'entretien des immeubles et des routes pour CHF 85'000.00.*
- *Aux charges du personnel administratif et d'exploitation pour CHF 62'000.00.*
- *A l'achat de mobilier, machines, véhicules pour CHF 39'000.00.*

L'augmentation des revenus de CHF 472'000.00 provient principalement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour un montant de CHF 321'000.00 estimé selon les directives du service cantonal des contributions.

Conclusion

Nous constatons, en 2 ans, que l'augmentation des coûts de la commune représentera pratiquement le double de l'augmentation des revenus entre les comptes 2012 et le budget 2014.

Comparaison entre le budget 2013 et le budget 2014

Entre le budget 2013 et le budget 2014, nous constatons une augmentation du déficit de CHF 29'000.00.

Concernant les charges, nous constatons que les principaux écarts sont dus aux éléments suivants :

- *La participation communale aux charges cantonales augmente, et ceci de façon constante depuis plusieurs années, notamment dans le domaine de l'aide sociale et des frais d'accompagnement en EMS ;*
- *La participation communale aux diverses associations intercommunales augmente également ;*
- *Les mesures d'économie adoptées par le Grand Conseil Fribourgeois ont quelques répercussions négatives pour notre Commune. Par exemple, la part de l'impôt cantonal sur les véhicules versée à notre commune diminue de CHF 32'300.00 ;*
- *Sur recommandation de la Commission financière, plusieurs dépenses de moindre*

importance pour un montant total de CHF 139'000.00 sont passées directement en charge des comptes de fonctionnement et non dans le compte d'investissement comme les années passées.

- *L'augmentation du tarif horaire ainsi que de la charge de travail du Conseil communal se traduit par une hausse des coûts des vacances.*
- *Les coûts d'un bus supplémentaire pour les transports scolaires se montent à CHF 40'000.00 et ne sont pas subventionnés par le canton.*

Au niveau des produits, nous constatons que l'ensemble des recettes fiscales augmentent de CHF 172'500.00 par rapport au budget 2013. Après vérification et renseignements obtenus auprès du Conseil communal, cette augmentation de recettes nous paraît réaliste. Le montant reçu par la commune au titre de la péréquation financière augmente de CHF 20'000.00.

Conclusion

Pour la deuxième année consécutive, le budget présente un déficit. Pour cette raison, la Commission financière encourage le Conseil communal à porter la plus grande attention à l'évolution :

- *des charges directes de la commune, notamment les charges d'amortissements;*
- *des charges des diverses associations intercommunales ;*
- *et également à l'évolution des recettes fiscales.*

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière arrive à la conclusion que ce budget est réaliste. Elle donne un préavis positif à ce budget de fonctionnement 2014. »

M. Ignace Vonlanthen demande s'il est opportun de noyer les petites charges dans les comptes de fonctionnement. En effet, étant donné la situation financière serrée de la commune, cela ne se justifie pas.

Mme la Présidente répond qu'en aucun cas, on peut parler de « noyer les petites charges ». Au contraire, le fait de les énumérer à part prouve le vœu de transparence de la part du conseil communal. Par ailleurs, elle précise que ces petits montants ont toujours été amortis par les réserves, donc le résultat revient au même. Par ailleurs, cette manière de procéder a été avalisée par la commission financière.

M. Alexandre Missègue, Président de la commission financière, précise que ces charges sont imputées dans les comptes de fonctionnement afin d'éviter de convoquer l'Assemblée communale pour l'approbation de petits montants. A la fin 2014, si le résultat prévu est avéré, un amortissement sera possible par les réserves.

M. Ignace Vonlanthen demande si ces petits investissements étaient nécessaires.

Mme La Présidente répond que le conseil communal les avaient jugés indispensables.

M. Bernard Oberson estime que la réfection du sol de la salle Mora n'est pas nécessaire. En effet, même si ce sol est abîmé, il sera à nouveau dans le même état d'ici à trois ou quatre ans.

M. Gérard Morel répond que le sol a des signes de fatigue sérieux. L'humidité due à la météo actuelle a quelque peu redonné un meilleur aspect à ce sol mais il est complètement décollé. Il ne serait pas opportun de ne pas le réparer.

M. Bernard Oberson demande si le conseil communal a déjà une estimation du résultat pour l'année 2013.

Mme Brigitte Eltschinger répond par la négative, en précisant qu'une première estimation sera possible dès la fin janvier. Il faut attendre les imputations liées aux impôts, qui feront la balance et nous permettront d'avoir cette estimation.

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2014.

L'Assemblée communale approuve à 63 voix et 2 abstentions

Budget d'investissement 2014 (global)

Mme la Présidente présente la liste globale des investissements budgétisés, énumérés ci-après :

Investissements 2014

Police du feu

Achat véhicules et motopompe	CHF	130'000.00
------------------------------	-----	------------

Routes

Crédit d'étude + réfection route de Lovens	CHF	758'000.00
Piste cyclable Lentigny-Chénens	CHF	192'000.00

Adduction d'eau

En Salley	CHF	140'000.00
En Meinoud	CHF	240'000.00
Route de Lovens	CHF	152'000.00
Maison Rouge	CHF	187'000.00

Evacuation des eaux

Route de Lovens	CHF	364'000.00
-----------------	-----	------------

Elle rappelle qu'il s'agit d'une intention et que chaque investissement mis à l'ordre du jour fera l'objet d'un vote à part.

M. Alexandre Missègue, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

Remarque préliminaire

« Le budget général des investissements 2014 prévoit un montant de CHF 4'089'585.00. Les huit nouveaux objets d'investissements représentent une dépense totale de CHF 2'437'000.00 et les reports d'investissements, non terminés, votés en 2013 représentent une dépense de CHF 1'652'585.00.

Nous rappelons que le budget général des investissements est uniquement un budget d'intention et que chaque nouvel investissement prévu devra être soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

A l'ordre du jour de cette assemblée, cinq des huit nouveaux investissements seront présentés par le Conseil communal à l'approbation de l'assemblée communale pour un montant total de CHF 1'975'000.00

Au niveau des investissements, la Commission recommande vivement au Conseil communal de fixer des priorités et de ne réaliser à l'avenir que les investissements absolument nécessaires étant donné l'impact important représenté par les charges qui en découlent sur les résultats futurs du compte de fonctionnement de la commune.

Conclusion et préavis de la Commission financière

Selon les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif au budget général des investissements. »

L'Assemblée communale est invitée à approuver le budget d'investissement 2014.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

4.4 Assainissement des captages et de la station de pompage d'eau potable de Maison Rouge

M. Claude Marro, vice-syndic et responsable de l'adduction d'eau, explique que le 22 mai 2013, le laboratoire cantonal a procédé à l'inspection du réseau d'eau potable communal. Certains des ouvrages inspectés ont été désignés « non conformes aux règles reconnues de la technique », et doivent absolument être assainis dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, il explique que les ouvrages classés non conformes se situent au lieu-dit Maison Rouge et se composent de quatre captages et de la station de pompage. Il est impératif de remédier à ces non-conformités car la commune ne peut pas se passer d'une ressource minimale en eau potable de 220 litres/minute, soit plus de 300 m³/jour. Les points critiques relevés par le laboratoire cantonal concernent la maçonnerie des galeries, les portes non étanches et principalement les chambres de captage et de réunion avec accès direct sur le plan d'eau.

A l'aide de photos prises des lieux, **M. Claude Marro** présente les travaux à entreprendre aux différentes sources du lieu-dit « Maison Rouge ».

Concernant la source des caves, différents points sont à traiter au niveau de la galerie. Des ouvertures sont constatées au dessus du portail et il y a une communication interne entre les deux caves. Les travaux à effectuer pour remédier à cette problématique sont une purge de la mollasse instable ainsi que le bétonnage d'un sommier en béton armé au dessus de la porte. De plus, il est nécessaire de procéder à l'obturation de l'ouverture existante entre les deux caves par des travaux de maçonnerie.

Claude Marro explique également que des problèmes existent au niveau de la chambre d'arrivée. En effet, un accès direct au plan d'eau a été constaté. De plus, la bonde de trop-plein n'est pas siphonnée et le départ vers la STAP se fait sans crépine. Les travaux à effectuer pour remédier à cette situation sont les suivants :

Construction d'un nouveau captage selon les normes en vigueur, comprenant :

- Une chambre de captage avec bacs de séparation et décantation.
- La création d'une bonde de trop-plein et vidange siphonnée.
- La mise en place d'une crépine d'aspiration.
- La mise en place d'une grille de sol.
- Le dépôt d'un couvercle inox avec serrure à clé.
- L'achat d'une échelle en inox.
- La mise hors service de l'ancien captage.

Pour la source Maison Rouge – galerie, la porte d'entrée n'étant plus étanche, son remplacement par une porte inox s'avère nécessaire. En effet, des problèmes de ventilation ont été constatés. De plus, des travaux de rhabillage seront également à effectuer.

En ce qui concerne la source petit débit, **M. Claude Marro** indique qu'un accès direct sur plan d'eau est existant et que le départ vers la STAP se fait sans crépine. Là aussi des travaux sont nécessaires, notamment le pontage des conduites et la mise hors service de l'ancien captage. Il ajoute qu'un accès direct sur plan d'eau a également été constaté dans la chambre de réunion et que plusieurs éléments sont corrodés. Les travaux à faire sont énumérés ci après :

Construction d'une nouvelle chambre selon normes en vigueur, comprenant :

- Une chambre avec bacs de séparation et décantation.
- La création d'une bonde de trop-plein et vidange siphonnée.
- La mise en place d'une crépine d'aspiration.
- La mise en place d'une grille de sol.
- Le dépôt d'un couvercle inox avec serrure à clé.
- L'achat d'une échelle en inox.
- Réalisation d'une réserve pour l'alimentation éventuelle d'Avry (source Les Montagnettes)
- La mise hors service de l'ancienne chambre de réunion

M. Claude Marro donne maintenant des explications concernant les travaux à réaliser au lieu-dit Petit Maison Rouge. Ces travaux concernent la chambre de captage, pour laquelle les mêmes problèmes ont été constatés. La liste des travaux à effectuer est énumérée ci-dessous :

- Débroussaillage pour accès par derrière, côté forêt
- Construction d'un nouveau captage selon les normes en vigueur, comprenant :
- Chambre de captage avec bacs de séparation et décantation
- Bonde de trop-plein et vidange siphonnée
- Crépine d'aspiration
- Grille de sol
- Couvercle inox avec serrure à clé
- Echelle inox
- Mise hors service de l'ancien captage

Finalement, **M. Claude Marro** explique que des travaux sont également nécessaires à la station de pompage. En effet, l'accès sur le plan d'eau n'est pas étanche, il n'y a pas de ventilation de la cuve et les parois et la dalle de la cuve sont en mauvais état. De plus, la porte d'entrée de la station de pompage n'est pas étanche.

Les travaux qui doivent être réalisés sont le changement de la porte d'entrée par un modèle inox, la réalisation de travaux de rhabillage, le traitement des surfaces en béton des murs et de la dalle de la cuve et la réalisation d'un fond époxy sur la dalle. De plus,

la réalisation d'un accès à la cuve par un couvercle étanche en acier inox est nécessaire. Un caisson de ventilation filtrée ainsi qu'un déshumidificateur à absorption devront être installés.

Le montant total de l'investissement se monte à CHF 187'000.00. Il sera financé par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% et intérêts 3%) s'élèveront à CHF 13'100.00.

M. Ignace Vonlanthen s'étonne de l'état des installations et demande si la commune s'en était déjà préoccupée auparavant.

M. Claude Marro répond par l'affirmative en mentionnant que le problème avait déjà été soulevé par Christophe Guillaume, fontainier. La commune avait alors repoussé ces travaux de maintenance, mais maintenant que le laboratoire cantonal est intervenu, c'est devenu une nécessité, voire une obligation de faire ces travaux.

M. Ignace Vonlanthen demande quelle est, en nombre de litres, l'achat d'eau auprès de l'AESO.

M. Claude Marro précise que la commune vend sa propre eau à l'AESO et en rachète selon les besoins, cependant il ne peut pas préciser le nombre de litres que cela représente car il n'a pas tous les chiffres en tête.

La question est posée à C. Guillaume, fontainier communal.

M. Christophe Guillaume répond que la commune est bénéficiaire car elle vend plus qu'elle ne consomme.

Mme Margot Volery demande si le prix de vente est le même que le prix à l'achat.

M. Claude Marro répond par la négative en précisant que la maintenance des conduites intercommunales est à la charge de l'AESO.

M. Alexandre Missègue demande si ces installations se trouvent sur le territoire communal.

M. Claude Marro confirme en précisant qu'il s'agit d'un territoire communal, situé en dehors de la commune. Ce terrain avait été racheté à l'époque et l'ancien propriétaire a un droit d'eau ainsi qu'un défraiement équivalent à CHF 200.00 par an.

M. Marcel Gaille se dit choqué que ces installations n'aient pas été entretenues. Il estime qu'il s'agit d'une négligence grave de la commune et ce, depuis des années. Il s'interroge sur le budget attribué à l'entretien de ces installations pour les prochaines années. La sécurité des captages est en cause et plus grave encore, l'accessibilité des sites est inconcevable.

M. Claude Marro répond que les sites ne sont pas accessibles mais qu'ils ont des problèmes d'étanchéité.

M. Hansjörg Suter ne pense pas qu'il soit utile de juger de la vétusté des installations et de tenir la commune pour responsable. Ces travaux doivent être effectués et c'est une exigence du laboratoire cantonal.

Mme la Présidente précise que la commune a mis en place un système d'autocontrôle et que la commune s'occupe de l'entretien de ces installations. Ce sont des travaux dus à l'ancienneté. Ces installations doivent répondre aux normes, raison pour laquelle il est urgent d'effectuer ces travaux.

M. Claude Marro indique que s'il y a un moindre problème détecté dans l'une de ces sources, la source est fermée. Des analyses sont effectuées fréquemment par le laboratoire cantonal, il n'y a aucun risque pour le consommateur.

M. Marcel Gaille est navré de constater que la commune laisser aller les choses à ce point alors qu'un privé ne laisserait pas la situation se dégrader ainsi.

4.4.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Ces travaux d'assainissement répondent aux exigences du laboratoire cantonal. Le montant de cet investissement est de Fr. 187'000.00 et a été déterminé sur la base d'une estimation établie par le Bureau RWB SA.

Cet investissement de CHF 187'000.00 est financé par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 7'490.00 et les intérêts de 3 % à CHF 5'610.00. Les frais annuels totaux se montent à CHF 13'100.00.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.4.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 187'0000.00

L'Assemblée communale approuve à unanimité.

21h10 : 2 citoyens quittent la séance.

4.5 Adduction d'eau potable au quartier En Salley à Onnens

M. Claude Marro explique qu'actuellement, l'alimentation en eau potable de quatre abonnés du secteur En Salley à Onnens se fait au travers de la conduite de refoulement de l'AESO. Cette conduite, en fonte date de 1922. Elle va de la STAP Maison Rouge, traverse la route cantonale de Payerne, monte dans la forêt, passe à côté de la ferme de M. Brönnimann, dont elle assure également la défense incendie, se dirige vers la chambre de vannes située en bordure de la route communale En Salley pour finalement alimenter le réservoir La Perreire.

L'eau pompée de la STAP Maison Rouge vers le réservoir La Perreire ne répond plus aux exigences du laboratoire cantonal. Ce dernier a exigé de la commune de prendre des mesures afin que l'eau livrée soit conforme aux exigences en vigueur.

La désinfection de l'eau livrée par l'AESO se faisant au réservoir La Perreire, les quatre habitations raccordées avant le réservoir ne peuvent être traitées. De ce fait, la commune a installé à la STAP Maison Rouge, en accord avec le laboratoire cantonal, une désinfection provisoire par chloration.

L'AESO ayant en projet de remplacer son ancienne conduite de transport, la commune profite de l'occasion pour poser dans la même fouille une nouvelle conduite

d'alimentation et de défense incendie. Les coûts du génie civil pourront ainsi être diminués pour chacun.

La réalisation d'une conduite d'eau communale indépendante permettra, en plus de garder une désinfection UV unique au réservoir La Perreire, de garantir une alimentation constante par gravité des habitations raccordées, et surtout de donner une véritable défense incendie à la ferme Brönnimann. En effet, maintenir la défense incendie de ce bâtiment par le biais de la conduite de refoulement conduirait à devoir augmenter le volume du réservoir de la STAP, ce qui, en plus des coûts importants engendrés, ne pallierait pas à une coupure du réseau d'alimentation électrique ou à toute autre panne.

Ce projet permettant d'assurer une véritable défense incendie à la ferme Brönnimann et de répondre ainsi aux exigences de l'ECAB, une demande de subside auprès de cet établissement peut être raisonnablement envisagée.

Les travaux en commun avec l'AESO ont été répartis à 50% chacun sur la base du mètre global (AESO + commune)

Débarrassé des alimentations en eau privées, la désinfection par UV pourra se faire comme prévu initialement au réservoir La Perreire.

La réalisation de ces travaux permettra à l'AESO de disposer d'une conduite de refoulement dédiée uniquement au transport de l'eau, de la STAP Maison Rouge au réservoir La Perreire.

L'alimentation en eau des 4 habitations privées, ainsi que la défense incendie de la ferme Brönnimann, seront idéalement assurées par la conduite d'eau communale projetée, évitant d'importants coûts de transformation de la STAP, et offrant une sécurité d'approvisionnement optimale.

De par l'amélioration notable de la défense incendie, une demande de subside auprès de l'ECAB pourra être faite. Cette subvention prévisible de CHF 20'000.00 n'étant pas absolument connue et assurée, elle n'est pas comptabilisée dans la détermination des coûts.

Le montant total de l'investissement se monte à CHF 140'000.00. Il sera financé par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% et intérêts 3%) s'élèveront à CHF 9'800.00.

M. Marcel Lauper demande si le réservoir d'Onnens est encore opérationnel.

M. Claude Marro répond par la négative.

M. Marcel Lauper demande ce que compte faire la commune de cette parcelle.

M. Claude Marro indique qu'il s'agit d'un point de vue protégé par le PAL. La commune ne peut donc pas en disposer comme elle veut.

M. Antoine Ruppen intervient en précisant que le conseil communal d'Onnens de l'époque avait souhaité mettre en vente ce terrain pour la construction et que c'est l'Assemblée communale qui avait souhaité garder ce point de vue. Plusieurs projets avaient été émis concernant cette parcelle, notamment celui d'en faire un point de rencontre.

Mme la Présidente remercie M. Antoine Ruppen pour son intervention et indique que la commune va réfléchir sur l'aménagement possible de cette parcelle.

4.5.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, secrétaire de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Le montant de cet investissement est de CHF 140'000.00 et a été déterminé sur la base d'une estimation établie par le Bureau RWB SA.

L'ensemble de ces travaux permettra d'atteindre les buts présentés par ce projet. Les travaux en commun avec l'AESO sont répartis à 50 % pour la Commune et 50 % pour l'AESO.

Nous relevons qu'une subvention de l'ECAB peut être envisagée mais n'est pas prise en compte dans le devis établi.

Cet investissement de CHF 140'000.- est financé par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 5'600.00 et les intérêts de 3 % à CHF 4'200.00. Les frais annuels totaux se montent à CHF 9'800.00.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.5.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 140'000.00.

L'Assemblée communale approuve à 61 oui et 2 abstentions.

4.6 Remplacement de la conduite d'eau potable au quartier En Meinoud à Lentigny

M. Claude Marro indique que depuis quelques années, la commune dépense régulièrement des sommes importantes et non budgétées pour des réparations ponctuelles de la conduite d'eau potable de ce quartier. L'alimentation de celui-ci se fait au travers d'une ancienne conduite en acier DN 1 ½" sur plus de 300 mètres, puis finalement sur une conduite en fonte DN 125 âgée d'une quarantaine d'année, sur environ 20 mètres.

Chaque habitation jouxtant la route y est raccordée au moyen d'une vanne de prise. Deux bornes d'hydrantes (BH) assurent la défense incendie des habitations. Celle située côté est, raccordée au réseau de l'AESO, donne pression et débit conformément aux exigences de l'ECAB (20 litres/sec et 3 bars dynamiques).

Par contre, celle placée côté ouest et raccordée sur la conduite communale DN 1 ½" ne répond en aucun cas aux exigences. La distance entre les deux BH est actuellement un peu élevée, à savoir 220m. (exigences ECAB 120m'). La pose d'une borne hydrante supplémentaire permettrait d'y remédier.

Au printemps de cette année, la conduite d'alimentation des habitations sises au fond de la rue a été mise à neuf. Les vannes de prise ont également été remplacées et ont occasionné, comme chaque année d'importantes dépenses

La commune souhaite aujourd'hui procéder au remplacement intégral de la conduite principale, avec reprise des raccordements privés et des bornes hydrantes. Ces équipements étant anciens et ne permettant pas de répondre aux exigences de l'ECAB, une demande de subside auprès de cet établissement peut être raisonnablement envisagée.

Ce projet permettra de remplacer une ancienne conduite d'alimentation en eau potable fragilisée et permettra d'assurer la défense incendie du quartier.

De par l'amélioration notable de la défense incendie, une demande de subside auprès de l'ECAB pourra être faite. Cette subvention prévisible de CHF 35'000.00 n'étant pas absolument connue et assurée, elle n'est pas comptabilisée dans la détermination des coûts.

Le montant total de l'investissement se monte à CHF 240'000.00. Il sera financé par un emprunt. Les frais financiers annuels (amortissement 4% et intérêts 3%) s'élèveront à CHF 16'800.00.

M. Ignace Vonlanthen demande si les taxes ne seraient pas suffisantes pour couvrir ces frais.

M. Claude Marro indique que les réserves actuelles ne sont pas suffisantes et que ce n'est pas le moment d'augmenter les taxes. Il précise également que ces travaux devraient être faits depuis longtemps. La commune a déjà dû effectuer des travaux urgents pour un montant approximatif de CHF 30'000.00. A l'avenir, les coûts seront réduits par la mise en conformité du quartier « En Meinoud ».

Mme la Présidente précise que, comme l'exige le canton, un nouveau règlement sera établi vers 2018, comprenant deux réserves distinctes : réserves pour l'exploitation et le matériel et réserves pour les infrastructures.

4.6.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly, secrétaire de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Le montant de cet investissement est de CHF 240'000.00 et a été déterminé sur la base d'une estimation établie par le Bureau RWB SA.

Cet investissement permettra de remplacer une ancienne conduite et évitera à l'avenir des réparations ponctuelles comme ce fut le cas ces dernières années.

Nous relevons qu'une subvention de l'ECAB peut également être envisagée mais n'est pas prise en compte dans le devis établi.

Cet investissement de CHF 240'000.00 est financé par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 9'600.00 et les intérêts de 3 % à CHF 7'200.00. Les frais annuels totaux se montent à CHF 16'800.00

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.6.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 240'000.00.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

4.7 Piste cyclable Lentigny – Chénens

Mme la Présidente donne la parole à M. Gérard Morel pour ce dossier.

M. Gérard Morel indique que des problèmes sécuritaires avaient été relevés sur cette route, au début des années 2000.

La réalisation de cette piste a été intégrée dans le cadre du Fonds cantonal pour les routes principales suisses sises sur le territoire fribourgeois (fonds RPS), bénéficiant d'un subventionnement de 70%.

Le service des ponts et chaussées, après consultation du conseil communal, a approuvé le projet tout en souhaitant devenir le maître d'ouvrage. Le projet a été de ce fait remanié par le service des ponts et chaussées pour se transformer en piste partagée à l'usage des piétons et des cyclistes.

M. Gérard Morel donne la parole à **M. Frédéric Monney**, ingénieur-conseil

M. Frédéric Monney expose le projet de la piste cyclable et présente la situation générale de l'implantation de la piste. Il indique que la route cantonale reliant les villages de Lentigny et Chénens ne permet actuellement pas la circulation de piétons, et offre aux cyclistes un tracé en pente non sécurisé. Cette situation ne favorise pas la mobilité douce et par là-même une meilleure utilisation des transports publics.

Le Service des ponts & chaussées et les communes de La Brillaz et Chénens ont mandaté le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg pour l'étude d'une piste cyclable partagée entre le garage à la sortie de Lentigny et la gare de Chénens.

La route cantonale présente un profil ascendant de Lentigny vers Chénens, d'une pente maximale de l'ordre de 4 à 5%, ce qui constitue déjà une difficulté non négligeable à la montée.

La réalisation de la piste cyclable partagée permettra de sécuriser la circulation pour les cyclistes et les automobilistes, et étoffera également les liaisons piétonnes entre les deux villages.

Le coût total de cette piste cyclable est de CHF 720'000.00. Le canton subventionne ce projet à hauteur de 60%, soit CHF 432'000.00. Le solde est réparti entre les communes de La Brillaz et la commune de Chénens. Le coût total pour la commune de la Brillaz est de CHF 192'000.00, financé par les liquidités et amorti par les réserves.

Il précise qu'il s'agit d'un avant-projet, soumis au service des ponts et chaussées afin d'avoir leur avis sur ce dernier.

Les principaux objectifs liés à ce projet sont les suivants :

- Définition du meilleur itinéraire, ainsi que son intégration, dans le réseau routier.
- Définition des exigences se rapportant aux aménagements pour les deux-roues légers.
- Traiter de l'impact sur l'environnement.
- Traiter du passage de la piste cyclable partagée sur les propriétés privées.
- Traiter de l'intégration des cyclistes et piétons au niveau du passage sur voies ferrées à Chénens.
- Traiter de l'évacuation des eaux de ruissèlement de la chaussée et de la piste cyclable partagée.
- Traiter des emprises de terrain nécessaires à l'exécution des travaux.
- Définir les éventuelles acquisitions de terrains.

Ce projet nécessite des discussions avec les propriétaires touchés, qui vont être contactés par le canton afin de régler les problématiques d'emprises. De plus, le pont des CFF, vétuste, sera rénové mais pas dans l'immédiat.

Mme Isabelle Berger demande si la piste sera éclairée.

M. Frédéric Monney répond par l'affirmative.

Mme Margot Volery demande si les travaux de rénovation du pont CFF sont déjà prévus ?

M. Frédéric Monney répond qu'aucune date n'a été retenue pour ces travaux de rénovation. Etant donné que ce pont appartient aux CFF, ce sont eux les maîtres d'ouvrage et c'est à eux que revient la décision de le rénover et à quelle date.

Mme Margot Volery tient à préciser qu'elle emprunte souvent ce chemin et qu'il est particulièrement dangereux la nuit.

M. Marcel Gaille pense qu'il serait judicieux de faire pression auprès des CFF pour la réfection de ce pont.

M. Frédéric Monney répond que c'est le service des ponts et chaussées qui pilote le projet et qui peut entrer en relation avec les CFF. Il précise également que le projet tient compte du pont et qu'aucune modification ne sera à apporter le jour où la réfection sera effective. Les CFF savent que le pont doit être assaini mais aucune exigence dans ce sens ne peut être posée.

M. Marcel Lauper relève que du point de vue de la sécurité, cette piste cyclable est importante et souhaitable. Cependant, c'est un investissement important également et que la participation du canton semble minime. Il demande aussi à qui incombera l'entretien de cette piste et si un comptage du nombre d'utilisateurs (piétons et cyclistes) a été effectué

M. Gérard Morel répond que la commune se chargera de l'entretien de cette piste cyclable. En ce qui concerne le comptage, il a été effectué mais il n'en a plus les résultats en tête.

M. Frédéric Monney précise que le but de cette infrastructure est également de favoriser les déplacements à vélo ou à pieds. Il y aura certainement plus d'utilisateur une fois que cette piste sécurisée sera réalisée. Le comptage actuel n'est par conséquent pas représentatif.

Mme la Présidente ajoute que la participation du canton est la bienvenue, même si elle semble minime. En effet, la commune peut se sentir chanceuse d'avoir obtenu cette participation.

Mme Colette Bugnon trouve que c'est une bonne opportunité, surtout d'un point de vue sécurité pour les jeunes enfants. Avis rejoint par **M. Bernard Oberson**.

M. Yvan Jordan indique que, dans le cadre de la mobilité douce, les TPF prévoyaient une prolongation de la ligne entre Lentigny et Chénens. Il demande où en est ce dossier.

Mme la Présidente répond que le travail des TPF est en cours et que l'organisation de ces transports n'a pas encore abouti.

Mme Rose-Marie Diacon tient à relever que ce dossier était déjà en discussion au sein du conseil communal en 1982 et que ce projet doit maintenant être réalisé.

M. Hermann Zamofing demande si d'autres variantes, moins coûteuses, ont été étudiées. La réalisation d'un trottoir ne serait-elle pas suffisante ?

M. Frédéric Monney répond qu'un trottoir pourrait se faire mais il ne concernerait plus que les piétons. Le dossier est en mains du canton, qui favorise et impose la réalisation d'une piste cyclable. Le canton, qui subventionne ce projet à 60%, est tenu par les directives des normes VSS. Le tracé a déjà été retravaillé, tenant compte de la problématique de la pente trop raide sur le terrain naturel sans remblais.

M. Hermann Zamofing demande si un simple balisage par ligne jaune ne serait pas suffisant.

M. Frédéric Monney répond que ce n'est une solution envisageable dans l'optique de la réalisation du canton.

Mme Marianne Stern pense qu'il est important de sécuriser ce tronçon, surtout utilisé par des jeunes.

M. Laurent Waeber demande si ce projet pourrait être réalisé plus tard, en cas de refus par l'Assemblée communale ce soir.

M. Gérard Morel répond que le canton ne nous laisse pas le choix. Le subventionnement ne sera plus le même à l'avenir.

M. Laurent Waeber demande si le coût d'un trottoir, réalisé ultérieurement aux frais de la commune, serait plus onéreux que cette piste cyclable.

M. Gérard Morel répond par l'affirmative. Si la commune souhaite profiter de cette opportunité, il faut le faire maintenant.

Mme Margot Volery demande si une fermeture de la gare de Chénens n'est pas en pourparler.

M. Gérard Morel répond qu'il n'en a pas entendu parler. Les CFF sont plutôt dans une phase d'investissements dans ce secteur.

M. Frédéric Morel demande ce qui se passe si la commune de Chénens refuse cette dépense.

M. Gérard Morel répond que le projet devrait alors être rediscuté, les coûts étant calculés par rapport aux territoires communaux. Cependant, la commune de Chénens n'a aucun intérêt à refuser la réalisation de cette piste cyclable

Mme la Présidente précise que la discussion a été assez nourrie avec la commune de Chénens, qui n'aurait aucun intérêt à refuser ce projet, qu'elle juge intéressant. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un contexte où les fusions de communes sont des projets d'avenir également.

4.7.1 Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Le montant total de cet investissement est de CHF 720'000.00 et a été déterminé sur la base d'une estimation établie par le Bureau RWB SA. Ces coûts sont répartis entre le canton et les communes de La Brillaz et Chénens. La participation de notre commune s'élève à CHF 192'000.00.

Cet investissement permet d'améliorer la sécurité des piétons et de réaliser une piste cyclable sur ce tronçon routier.

Cet investissement d'un montant de CHF 192'000.- sera financé par les liquidités de la commune. Il sera entièrement amorti par un prélèvement sur les réserves. Il n'y aura donc pas d'incidence financière significative pour la commune.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.7.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 192'000.00.

L'Assemblée communale approuve à 57 oui, 3 non et 3 abstentions.

22h11 : 2 citoyens quittent la séance.

4.8 Route de Lovens à Onnens : réfection y compris les infrastructures souterraines

M. Gérard Morel donne la parole à M. Monney du bureau RWB pour la présentation du projet.

M. Frédéric Monney précise qu'afin de maintenir à niveau ses infrastructures communales, le Conseil communal de La Brillaz a mandaté le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA pour étudier d'une part la réfection de la chaussée et, d'autre part, l'assainissement des réseaux souterrains.

La route de Lovens, reliant le village d'Onnens à celui de Lovens, est en mauvais état. L'état de la chaussée se détériorant d'année en année, il devient nécessaire et urgent de procéder à des travaux de réfection.

Le réaménagement de la chaussée tient compte non seulement de l'aspect technique, mais aussi de l'intégration dans un concept d'aménagement global sur l'ensemble de la commune, mettant en valeur la traversée du village et en modérant le trafic (concept 30).

L'assainissement des réseaux souterrains concerne notamment la mise en séparatif de la route de Lovens ainsi que le remplacement de l'ancienne conduite de distribution d'eau potable.

L'assainissement des réseaux souterrains comprend :

- la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux selon le PGEE ;
- le raccordement des eaux de surface ;
- l'élimination des eaux claires parasites (ECP) ;
- le remplacement de la conduite d'eau potable ;
- la reprise des raccordements privés en eau potable ;
- la gestion de l'alimentation en eau potable durant la phase des travaux ;
- les contacts avec les différents services (électricité, télé-réseau, etc.) afin de définir leurs besoins.

M. Gérard Morel indique que le montant total de l'investissement se monte à CHF 1'216'000.00. Il sera financé par un emprunt. Les frais financiers annuels

(amortissement 4% et intérêts 3%) s'élèveront à CHF 85'120.00. Un crédit d'étude de CHF 58'000.00, voté en assemblée communale le 22 mai 2013, a permis d'établir une étude détaillée de la situation des coûts.

M. Frédéric Monney précise qu'il s'agit d'un avant-projet et qu'il répond aux attentes du canton.

M. Laurent Waeber demande si la largeur de la route sera diminuée.

M. Frédéric Monney répond par la négative. Il précise également qu'il n'y aura pas d'emprises et que seule la surface existante sera utilisée. La seule modification sera le trottoir, qui s'en trouvera abaissé

M. Alexandre Missègue demande si cette route sera impérativement une zone 30.

M. Frédéric Monney répond par l'affirmative en précisant qu'une expertise doit être faite et le concept validé. Tant que le concept n'est pas validé, on ne peut pas la considérer comme une zone 30, même si elle est aménagée en conséquence.

M. Alexandre Missègue demande quand le projet sera avalisé.

Mme la Présidente répond qu'aucune date ne peut être donnée pour le moment:

M. Frédéric Monney précise que l'aménagement tel qu'il est prévu donner un effet de rétrécissement à la chaussée, qui fer ralentir la circulation de manière naturelle.

M. Hermann Zamofing demande si des corrections au niveau des limites sont prévues.
M. Gérard Morel répond qu'en ce qui concerne la régularisation des emprises, votée en assemblée communale l'année dernière, tous les propriétaires des zones concernées seront contactés afin de procéder à ces régularisations.

M. André Page souhaite savoir si des frais d'infrastructures supplémentaires seront nécessaires lorsque la route sera une zone 30.

M. Frédéric Monney répond par la négative, en précisant que seul un panneau indiquant la zone 30 pourrait être ajouté.

M. Yvan Jordan pense qu'il serait opportun de déplacer la route communale de 2 mètres afin de pouvoir y créer un carrefour plus allégé.

M. Frédéric Monney répond que la correction de la traversée d'Onnens a déjà été réalisée et qu'il ne serait pas judicieux de modifier ce carrefour. Une amélioration de la visibilité pourrait être discutée mais il faut conserver ce qui a été fait.

M. Gérard Morel précise que lors des travaux, réalisés il y a 10 ou 12 ans, cette solution n'avait pas été retenue et qu'il est aujourd'hui trop tard pour y apporter ces modifications.

M. Hansjörg Sutter tient à relever que, à l'époque, ce projet avait été refusé par trois fois à Onnens. Il pense que ce projet est judicieux car il permet un ralentissement du trafic.

M. Antoine Ruppen précise que la commune n'avait pas trouvé les moyens de réaliser ce projet.

Mme la Présidente indique qu'une partie des coûts sera financée par les taxes, notamment en ce qui concerne les eaux.

M. Antoine Ruppen demande si cette part est déjà calculée dans les frais annuels de CHF 85'120.00.

M. Gérard Morel répond par la négative.

4.8.1 Rapport de la commission financière

M. Bernard Oberson, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Le montant pour la réalisation de cet investissement est de CHF 1'216'000.00 et a été déterminé par le bureau RWB SA. Un crédit d'étude d'un montant de CHF 58'000.00, voté par l'assemblée communale au mois de mai 2013, a permis d'établir une étude détaillée de la situation et des coûts.

Ces travaux concernent la réfection de la chaussée sur un tronçon de 410 mètres pour un montant de CHF 700'000.00, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux pour CHF 364'000.00 et le remplacement de la conduite d'eau potable pour CHF 152'000.00.

La réalisation de cet investissement de CHF 1'216'000.00 est financé par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 48'640.00 et les intérêts de 3 % à CHF 36'480.00. Les frais annuels totaux se montent à CHF 85'120.00.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.8.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 1'216.000.00.

L'Assemblée communale approuve à 60 oui et 1 abstention.

14.6. Reprise des infrastructures de la route « En Treysales » à Lentigny art. 759 RF Lentigny Point 5

Mme la Présidente relève qu'il s'agit d'une route communale à usage commun, appartenant encore à un privé. Elle deviendra une route communale avec l'acceptation de l'Assemblée communale. Elle précise que la route a été réalisée en respectant les exigences du conseil communal dans le cadre du PAD. L'état du revêtement bitumineux est globalement bon et près de la moitié de la surface est neuve, grâce aux travaux consécutifs de mise en séparatif. Les coûts de remises en état sont estimés à CHF 1'500.00. Il a été convenu avec le propriétaire actuel, que les frais liés au transfert de propriété seraient à sa charge.

La route mesure 697 m2 de chaussée et comprend un candélabre. Les travaux de mise en séparatif ont été effectués par la commune et les infrastructures souterraines appartiennent déjà à la commune.

Le conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter la reprise de l'infrastructure (route) de l'art. 759 RF secteur Lentigny / Treysales I.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

14.7. Election d'un membre à la commission des naturalisations

Point 6

Mme la Présidente annonce que **Mme Alexandra Egger** a quitté le conseil communal et qu'elle a démissionné de la commission des naturalisations.

Mme la Présidente demande si parmi les citoyens/nes présents/es, quelqu'un se porte candidat. Personne ne se manifeste.

Elle informe que **Mme Valentine Rochat**, conseillère communale, se porte candidate.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre candidat/e, **Mme Valentine Rochat** est élue par acclamations et applaudissements. **Mme la Présidente** la félicite et la remercie pour son engagement.

14.8. Election de l'organe de révision

Point 7

M. Alexandre Missègue, Président de la commission financière, indique que le mandat prend fin au 31.12.2012. La commission financière a demandé différentes offres pour ce nouveau mandat. C'est la fiduciaire Jordan qui a la meilleure proposition. La commission financière demande à l'Assemblée communale d'accepter l'attribution du mandat à la fiduciaire Jordan, pour une durée de trois ans.

Mme Brigitte Eltschinger demande quel est le tarif de la Fiduciaire Jordan.

M. Alexandre Missègue n'a pas le chiffre exact en tête mais il indique un prix se situant entre CHF 4'000.00 et CHF 5'000.00.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

14.9. Divers

Point 8

Mme la Présidente a le plaisir d'annoncer que le conseil communal sera au complet pour l'année prochaine, suite à l'élection de M. Rachid Reghif. Il siègera au sein du conseil communal à partir du 13 janvier 2014.

Elle indique encore que les dates des prochaines assemblées ont d'ores et déjà été fixées. Elle demande aux citoyens/nes présents/es de bien vouloir en prendre note. Les dates retenues sont le 7 mai 2014 et le 17 décembre 2014, sous réserve de modification.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22:50.

La Présidente


Beatrix Guillet



La Secrétaire


Catherine Berset